

Initiative sur l'autodétermination

L'initiative

- menace 600 accords importants pour l'économie ;
- porte atteinte à des principes fondamentaux de droit international ;
- laisse de nombreuses questions sans réponse et crée une insécurité juridique ;
- menace des accords conclus dans le cadre de l'OMC ;
- affaiblit la Suisse en tant que partenaire contractuel fiable et l'isole sur la scène internationale ;
- met en jeu la voie bilatérale avec l'UE ;
- admet la dénonciation de la Convention européenne des droits de l'homme.

En tant qu'économie ouverte et interconnectée à l'échelon mondiale, la Suisse a besoin de relations contractuelles stables. De telles relations garantissent en effet l'accès aux marchés et la protection des intérêts – également grâce à des procédures arbitrales internationales. L'initiative dite « pour l'autodétermination » sape un système qui pourtant fonctionne. Quelque 600 accords intéressant les milieux économiques seraient potentiellement concernés, dont des accords particulièrement importants dans les domaines du commerce international, des investissements ou de la propriété intellectuelle.

600 accords économiques concernés

L'initiative déstabilise le cadre juridique de la Suisse et engendre une grande insécurité aux niveaux national et international. Ce faisant, elle transgresse également des principes fondamentaux de droit international établis au niveau mondial. Ainsi par exemple, aucun pays ne peut invoquer le droit national pour justifier le non-respect d'un traité international.

Atteinte à des principes de droit international

Le texte de l'initiative est formulé de manière peu claire et parfois contradictoire : d'importantes questions restent sans réponse (telle que par exemple : « au besoin », « conflit », compétence de résiliation non précisée). Autrement dit, l'initiative accroît l'insécurité juridique.

Une initiative aux formulations peu claires

En raison d'initiatives populaires sur la politique agricoles (« Pour des aliments équitables », sur la souveraineté alimentaire, par exemple), les risques de tension avec des accords de l'OMC pourraient s'accroître. Adapter des accords par le biais de négociations avec 164 membres de l'OMC semble difficile. À l'inverse, la résiliation de ces traités serait lourde de conséquences pour le commerce extérieur de la Suisse.

Des accords de l'OMC menacés par des initiatives populaires

En garantissant le respect de traités internationaux sous réserve uniquement, l'initiative sape l'équilibre entre les droits et les obligations. Cela affaiblit la position de la Suisse en tant que partenaire fiable et l'isole à l'échelle internationale. L'image de la place économique suisse en pâtira et il deviendra bien plus difficile de négocier des accords de libre-échange.

La Suisse marginalisée à l'échelle internationale

L'initiative dite « pour l'autodétermination » prévoit que tous les traités internationaux de la Suisse devront être adaptés ou, « au besoin », dénoncés, en cas de conflit avec une disposition constitutionnelle. Cette réserve permanente menace directement ainsi la voie bilatérale avec l'UE (conflit entre la Constitution fédérale et l'accord sur la libre circulation des personnes ou celui sur les transports terrestres).

La poursuite de la voie bilatérale mise en jeu

L'initiative libère la Suisse de l'obligation de respecter la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et met ainsi en jeu son siège au Conseil de l'Europe. Ce faisant, l'initiative menace également la protection juridique garantie aux citoyens et aux entreprises suisses dans d'autres pays, car la CEDH établit, entre autres, les droits à un procès équitable, à la liberté d'expression et à la protection de la sphère privée.

Affaiblissement de la protection juridique des citoyens et des entreprises

Personnes de contact :

Dr. Jan Atteslander

Membre de la direction, Responsable relations économiques extérieures

jan.atteslander@economiesuisse.ch

Tél. +41 44 421 35 30

Carmelo Laganà, Suppléant romand et responsable de projets Économie extérieure

carmelo.lagana@economiesuisse.ch

Tél. +41 22 786 66 81